

En Israël comme ailleurs...

Carrefour doit respecter le droit international

En mars 2022 **Carrefour** a passé un accord avec 2 sociétés israéliennes, *Electra consumer products* et *Yenot Bitan* qui interviennent sur des terres volées aux Palestiniens. Ces sociétés y construisent des logements, divers réseaux d'adduction d'eau ou de téléphonie pour le compte de l'armée et des seuls colons qui s'y sont installés en violation de la 4^{ème} Convention de Genève. Elles commercialisent directement des produits **Carrefour** tels que nous les trouvons en France.

Carrefour est ainsi, désormais, complice et bénéficiaire de la colonisation qui constitue un crime de guerre.

Les clients français de Carrefour ne peuvent accepter d'être les otages de telles violations du droit international.

Le groupe **Carrefour** doit donc cesser toute activité en lien avec la colonisation israélienne de la Palestine. Il doit mettre fin à son partenariat avec *Electra consumer products* et *Yenot Bitan*.

Ensemble agissons

Pour que **Carrefour** respecte le droit !

